

Nos conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente sont définies à la section I de l'article L. 441 du Code de commerce. L'information précontractuelle est organisée par la section II de l'article L. 441 du Code de commerce qui fait obligation à toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services qui établit des conditions générales de vente de les communiquer à tout acheteur qui en fait la demande. Cette communication s'effectue par tout moyen constituant un support durable.

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service et aux services annexes dispensées par le prestataire BE SALES qui est soumis à une obligation de moyens.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre BE SALES et ses clients relèvent de la loi française.

Les présentes conditions générales de vente sont prises également en application notamment des articles L6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle. Toute convention de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION (modalités d'exécution de la vente)

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

- Formations interentreprises : formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par BE SALES **ou en distanciel sur notre outil Classilio.**
- Formations intra-entreprise et sur mesure : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe dans ses propres locaux ou dans des locaux mis à disposition par BE SALES sur devis et en fonction des disponibilités **ou en distanciel sur notre outil Classilio.**

DOCUMENTS CONTRACTUELS

BE SALES fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à BE SALES un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation ou parcours.

Nos conditions Générales de Vente

PRIX, FACTURATION, CONDITIONS ET MODALITES DE RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros, hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

· Pour les formations interentreprises :

- *Les factures sont payables sans escompte* et à l'ordre de BE SALES à réception de facture.
- **Les remises sont non cumulables** avec des accords ou contrats cadres incluant déjà des conditions négociées ou des remises sur volume.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Ils sont soit réglés directement par le client stagiaire, soit ils sont facturés en sus (selon un forfait indiqué dans la convention, de formation).

· Pour les formations intra-entreprises et sur mesure :

- **Les factures sont payables sans escompte** par virement SEPA à l'ordre de BE SALES *chaque 15 de mois*.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, BE SALES se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

> CONDITIONS DE REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- D'en faire part à BE SALES avant l'émission du devis. Cela pourra induire des frais de gestion administratifs
- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si BE SALES n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

> MODALITES DE PAIEMENT ACCEPTEES

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire

Nos conditions Générales de Vente

PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à la section II de l'article L. 441-10 du Code de commerce, et sans qu'un rappel soit nécessaire, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros, est due de plein droit à son créancier par tout professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

CONDITIONS DE REFUS DE COMMANDE PAR BE SALES

Dans le cas où un client passerait une commande à BE SALES, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), BE SALES pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

- pour les formations interentreprises : Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrés avant le début de la formation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- pour les formations intra entreprises et sur mesure : Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrés avant le début du 1^{er} jour de la formation, 50 % du coût total de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire, et moins de 5 jours francs ouvrés avant le début du 1^{er} jour de la formation, 100% du cout total de la participation restera immédiatement exigible.

FORCE MAJEURE

La responsabilité du prestataire BE SALES ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, et rend dès lors le prestataire libre de toute obligation envers son client.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à BE SALES en application et dans l'exécution des commandes et/ ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de BE SALES pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à BE SALES pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de BE SALES . Le client autorise BE SALES à indiquer sa référence sur ses documents commerciaux.

Nos conditions Générales de Vente

RENONCIATION

Le fait pour BE SALES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société BE SALES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par BE SALES à son siège social au :

25 rue du Général Foy - 75008 Paris.